

Les notaires combiers

Volume I : 1947

Volume II : 1952

Volume III : 1971

Le Lieu II : 2000 façon JLAG

Les *notaires* qui libellèrent les actes dans le Haut Vallon au début de l'époque bernoise venaient de la plaine.

Théodole Meylan fit exception. Ce premier tabellion combier connu transporta son étude du Lieu à l'Abbaye. Il instrumenta de 1547 à 1575, presque exclusivement pour le compte de nos deux communes montagnardes. Ce fut M^e Théodolle qui dressa, entre autres, l'acte de vente du Mas de Fontaine du Plasnoz, au Français Michel Corcul, en 1559.

S'agissait-il de cessions de biens entre particuliers, des notaires du plat-pays remplissaient l'office.

Un second notaire de chez nous, *égrège Jaques Meylan*, libella la majeure partie des actes passés entre 1568 et 1607, entre autres ceux qui concernaient l'acquisition de la Combaz du Muscillion par M. Corcul et Pierre Le Coultre (1568) — et la remise d'une tranche de Fontaine du Plasnoz à Samuel d'Aubonne (1577).

Le Lieu fit casuellement appel à M^e *Jaques Berney* de l'Abbaye, de 1574 à 1596.

Un débutant, *Jaques Nicoulaz* du Lieu, fonctionna en 1600, pour la première fois à ma connaissance.

Citons enfin un cinquième notaire combier de l'époque : *Egr. Jaques Rochat* des Charbonnières qui fit

carrière à Romainmôtier⁴⁶. Il lui incombait, en 1578, de dresser l'acte assurant aux Varro la possession d'une tranche de la Bursine.

Le rôle joué à La Vallée par les tabellions du dehors perdit peu à peu en importance. C'était dans l'ordre des choses.

Auguste Piguet, Le Chenit I, 1947

Notaires. Ces indispensables serviteurs de l'état, des communes et des particuliers termineront la série des fonctionnaires.

Ce qui subsiste des registres et minutaires des tabellions fixés à La Vallée au XVIII^e siècle repose aux archives cantonales.

Les plus anciens de ces précieux documents remontent à 1670, pour ce qui concerne le Lieu ; à 1675 quant à l'Abbaye et au Chenit.

Mais, avant de retracer l'activité de nos notaires du dernier quart du siècle, il convient de consacrer quelques lignes à leurs prédécesseurs dans la carrière. Les verbaux et les comptes des gouverneurs, les registres des cours baillivales et de châellenie, ainsi qu'une série de papiers de famille se chargent de nous fournir maints renseignements sur ces tabellions d'avant 1675.

Deux Viande, des frères sans doute, instrumentèrent au Chenit, de 1647 à 1672 à peu près. En l'absence de prénoms, on ne sait trop souvent auquel des deux maîtres attribuer les actes¹.

Nous savons pourtant qu'egr. *Abraham Viande* se chargea d'écritures pour le compte de la commune en 1647 et 1662. Dans le procès intenté en 1650 par le Chenit à noble Louis Varro, égr. Abraham prêta assistance au gouverneur Abel Meylan. Il dressa, en 1660, le « Livre des Règles de commune ». L'acte d'amodiation des Chaumilles, en 1672, lui valut 2 florins. A ce tarif, guère moyen de s'enrichir. Parfois au-dessous de ses affaires, notamment en 1665 et 1675, le malheureux finit par la faillite en 1678.

Egr. *Jean-Baptiste Viande* eut entre autres pour mission la mise au net des comptes des gouverneurs de 1649. Il instrumenta la cession de la Grand Goille en 1657.

Nous avons encore de lui des copies d'actes de 1586 et 1621 concernant les Vieux Cheseaux.

Quant à la résidence de M^e Jean-Baptiste, nous ne savons rien de positif. Ne serait-il pas le père de ce Joseph Viande, fixé à l'Orient en 1676, juxte le notaire Abraham ?

¹ Egr. Pierre Viande exerça à Morges, conjointement au notariat, les fonctions de curial et de procureur (1642) ; A. Decollogny, « Apples », 182.

M^e *Pierre Capt*, des Meyons, a laissé maintes traces entre 1661 et 1668.

Il comparut en justice à Romainmôtier, comme procureur d'Abraham Chabrey, en procès avec un bourgeois de l'Abbaye (1661). Coucha un testament en 1665. Dressa l'acte de partage de Dernier-la-Grand-Roche, le 26 mars 1665. Libella une double citation sommant Jaques Le Coultre de se présenter en Cour de châtelanie (1666). Reçut, le 16 janvier 1675, au nom de noble Domaine (Dominique) Chabrey, l'investiture partielle des biens d'egr. Abraham Viande.

Les comptes des gouverneurs nous l'apprennent, M^e Capt entra au Conseil en 1667, le même jour que le juge Nicoulaz. On s'empessa de lui confier le secrétariat, qu'il exerça pendant deux ans. Une mort précoce l'empêcha de poursuivre son œuvre.

Occupons-nous maintenant des tabellions qui fonctionnèrent au Chenit après 1675.

M^{es} *Joseph et Jaques Meylan* exercèrent le notariat au Sentier quarante-deux ans durant, soit de 1675 à 1717.

Les archives cantonales donnent asile à deux de leurs registres ; à trente-neuf de leurs minutaires.

Le plus ancien acte connu dressé par M^e Joseph date du 25 avril 1675.

Rien n'a permis de savoir quand Jaques fit son entrée dans l'étude de son frère. Le cadet dut y jouer un rôle de plus en plus marqué, tandis que l'aîné s'adonnait de préférence à la chirurgie (voyez page 283).

Impossible d'établir, dans la majorité des cas, duquel des deux frères associés les pièces émanent. L'un et l'autre signent J. Meylan. Les paraphes, aussi compliqués qu'appliqués, semblent identiques.

Les comptes des gouverneurs et les verbaux du Conseil se chargent de témoigner du rôle important joué par Jaques Meylan dans les affaires publiques. Il y aurait tout un volume à écrire sur le personnage. Contentons-nous de relever quelques traits de son étonnante activité.

Les fonctions de secrétaire du Conseil, longtemps exercées par le notaire Jaques, lui rapportaient 10 florins par année. A cinq reprises, de 1693 à 1699, J. Meylan se rendit à Berne en qualité de mandataire de la commune. On le vit, en 1698, figurer au nombre des liquidateurs de l'affaire Willading.

J. Meylan (Joseph ou Jaques ?) tenait pinte chez lui. Les comptes signalent ce débit en 1694 pour la première fois.

Egr. *David Meylan* exerça le notariat de 1681 à 1729. L'un de ses registres et dix-neuf de ses minutes reposent aux archives cantonales.

Selon la règle, le jeune notaire se rendit à Berne. Après serment prêté à la chancellerie, on l'admit au nombre des notaires-jurés du bailliage de Romainmôtier, le 31 mai 1681.

Une exhortation à la crainte de l'Eternel se lit en tête du registre de M^e David. Un curieux sonnet boiteux sur l'exercice de l'art notarial fait suite à l'invocation.

Les documents disponibles nous renseignent chichement sur l'activité de David Meylan.

Nous le voyons, dès 1682, libeller divers actes familiaux ; acquérir une place à l'église, en 1690 ; assister, en qualité de délégué du Grand Conseil, à une supputation préalable des comptes (1693) ; descendre à Romainmôtier faire opposition à la réintégration de conseillers expulsés (1693) ; refuser de fonctionner comme arbitre, ce qui lui valut, en 1694, une citation du fiscal.

L'étude de M^e David se trouvait, ce me semble, au Bas-du-Sentier, dans la maison Meylan de Fer à venir.

Le début du XVII^e siècle avait connu un premier notaire David Meylan. Celui-ci, domicilié au Lieu, instrumenta au Chenit à l'occasion, notamment en 1616, 1620 et 1630.

Abraham Meylan, fils d'égr. Joseph, embrassa la profession paternelle. Il l'exerça de 1692 à 1702.

De lui nous restent un registre et deux minutaires, archivés à Lausanne.

Une plaisante mise en garde, adressée à d'éventuels subtiliseurs du volume se lit à la page de garde.

En 1694, le Conseil du Chenit chargea le notaire A. Meylan de procéder à « l'égance » des fonds recueillis en faveur des incendiés de Chez-Villard.

Quelques mots enfin des *notaires du dehors*.

Ceux de l'Abbaye et du Lieu intervinrent de temps à autre au Chenit.

M^e *Aaron Berney* résidait à l'Abbaye. Deux actes importants de sa main nous sont parvenus. L'un concerne le partage des biens des Migniot, en 1623 ; l'autre une vente de terrain au Pré-St-Pierre (1624).

M^e *Abraham Rochat* de l'Abbaye servit de parrain à une fillette Le Coultre le 1^{re} août 1646.

Le dit A. Rochat, si c'est bien le même personnage que dessus, remplit de 1699 à 1701 les fonctions de curial à l'Inférieur du Lieu.

M^e *David Aubert* du Lieu libella l'acte de bornage de Malevaux en 1657.

Au cours des cinq années suivantes, le Chenit le chargea d'écritures concernant le «différend d'avec ceux Delà l'Orbe»¹.

Des registres et minutaires des trois notaires qu'on vient de citer, rien ne demeure.

Egr. *Joseph Nicoulaz*, curial du Lieu, instrumenta de temps à autre au Chenit ; ainsi en 1668, 1671 et 1672. Les archives cantonales possèdent trois minutaires de sa main.

M^e *Abraham Nicoulaz*, lui aussi curial, dressa l'acte de vente par Marc Varro à Pierre Meylan d'une demi-pose au Brassus, le 18 septembre 1677.

Le Chenit chargea ce tabellion de certains travaux non spécifiés. Les hoirs du vieux notaire exigèrent le paiement d'un solde de 3 sols (60 centimes) redu par notre commune (1698).

Trois minutaires d'A. Nicoulaz reposent aux archives cantonales.

M^e *Abel Aubert* avait son étude au Lieu. Il associait la profession de notaire à celle d'hôtelier. On le chargea, en 1681, d'expertiser les documents renfermés dans le coffre du Chenit.

L'inventaire général des registres des notaires, aux archives cantonales, ne signale aucune pièce provenant d'A. Aubert.

Même constatation quant à M^e *Jonas Rochat*, établi sur les bords de la Lionne.

¹ Joseph, d'égrège David Aubert obligea, en 1679, son seizième de Posogne à spectable Tacheron de l'Abbaye, en garantie d'un prêt de 800 florins ; registre du notaire Joseph Meylan, pages 154 et 155.

Nous savons par contre, grâce aux comptes du Chenit, qu'il arbitra en 1667 le procès des Grands-Mollards ; qu'il procéda aux Chaumilles à trois expertises en 1676 ; servit de témoin en 1679 ; fit trois fois le voyage du Chenit, porteur de mandats importants (1690).

M^e *Abraham Perreaud* fonctionna également à l'Abbaye de 1675 à 1721. Non moins de six de ses registres et quatre de ses minutaires se trouvent à Lausanne.

L'autorité judiciaire le chargea, en 1689, d'arbitrer un différend entre la commune du Chenit et le bourgeois Abraham Capt.

L'inventaire précité ignore tout de cet ancien tabellion.

Il passe également sous silence le nom de M^e *Abel Reymond* de Vaulion. Ce notaire eut à traiter, en 1673, avec les gouverneurs du Chenit.

C'est par contre le même inventaire qui nous a appris les noms de deux notaires combiens : ceux de *Jean-Jaques Aubert* du Lieu (1696-1704) et de *Siméon Rochat* de l'Abbaye (1689 à 1745). Les archives cantonales donnent asile à trois registres et à quatre minutaires d'egr. Aubert, à six registres de M^e Rochat.

Ces deux notaires n'ont pas laissé de traces dans les archives du Chenit, au XVII^e siècle du moins.

Un *clerc*, *Abraham Reymond* dit la Rose, assistait le second des notaires curiaux Nicoulaz. Des Bourguignons le maltraitèrent en 1696. La Cour baillivale eut à s'occuper de l'affaire. La page 357 en a traité.

Auguste Piguet, Le Chenit II, 1952.

Notaires

Selon l'*Inventaire général des registres du Pays de Vaud* du XIV^e siècle à 1827, série D, les notaires suivants instrumentèrent à la Vallée à l'époque dont nous nous occupons :

1. Aubert Jean-Jaques, du Lieu, jusqu'en 1704 .
2. Meylan Abraham, de Joseph, au Sentier, jusqu'en 1702.
3. Meylan David, au Sentier, jusqu'en 1729.

AUTORITÉS

255

4. Meylan Jaques, au Sentier, de 1702 à 1753.
5. Nicole David-Moïse, au Sentier, de 1745 à 1799.
6. Perreaud, de l'Abbaye, jusqu'en 1721.
7. RoCHAT Siméon, à l'Abbaye, jusqu'en 1745.
8. (Inconnu...), 1700-1705.
9. Meylan Joseph, jusqu'en 1717.
10. Bonard François, de 1762 à 1801.
11. Agassis Charles-Louis, d'Orbe, 1763-1774.
12. Bourquin Jean-Pierre, des Bioux.
- 13-14. Nicole David et RoCHAT Jaques sont sur les rangs en 1749 pour remplacer leur grand-père Nicole David. Entrèrent-ils vraiment en fonction ?

Sept des notaires cités exerçaient déjà vers la fin du siècle précédent (tome II, pp. 453-457). A cette liste viennent s'ajouter des notaires de la *Côte* jusqu'à Lausanne, des bassins de la *Venoge* et de l'*Orbe* inférieure qui dressèrent des actes relatifs aux montagnes situées à la Vallée, mais relevant de possesseurs du dehors.

Le juriste J.-F. Boyve, dans ses *Remarques sur les lois et statuts du Pays de Vaud* (p. 67) nous apprend que :

La manière de créer les Notaires a été changée par le *Grand Mandat de Réformation* du 10 juillet 1718. Celui-ci fixa entre autres : les talents, la science et l'expérience que les Notaires devaient avoir, notamment savoir la langue latine ; comment et par qui l'examen devait être fait au Pays ; comment, avec leur acte de capacité, ils devaient se présenter devant LL. EE. du Sénat pour obtenir le Notariat. Cet Edit fixe aussi le nombre de Notaires dans chaque Baillage...

... On a prétendu (p. 69) qu'il n'était plus permis aux Notaires de recevoir des actes hors de leur baillage. Or, un arrêt de la Suprême Chambre de l'année 1732 fit connaître que l'ordonnance de 1718 n'avait point touché au droit qu'ont les Notaires de recevoir tous actes hors du baillage, « pourvu qu'ils n'emportent pas Lods ».

Les « tabeillons » fixés à la Vallée purent donc continuer à instrumenter à l'occasion hors des vingt-six communes du baillage, et les notaires d'autres baillages opérer dans celui de Romainmôtier.

Auguste Piguet, Le Chenit III, 1971.

Notariat

Malgré son grand âge, égrèges Jaques Meylan instrumentait encore au Lieu en 1607. Il fit toutefois dresser l'acte par son clerc, se contentant d'y apposer son *signet manuel* (sa signature).

Son confrère M^e Jaques Berney de L'Abbaye figurait au nombre des censitaires de l'an 1600. Il disparut de la scène avant 1607 où son fils Jean-Philippe eut à passer une reconnaissance complémentaire des biens du défunt.

Divers actes passés un peu plus tard portent la signature d'égrège David-S. Meylan (1611, 1616, 1620, 1630).

L'échange d'un bois sis Dessus-la-Forge contre 24 poses Sus-le-Grand-Mollard-de-Groenroz, intervenu entre la commune de L'Abbaye et le mineur Abraham Le Fert, le 3 juillet 1631, est de la main du notaire J. Rochat.

Egrège Daniel Aubert fonctionnait au Lieu en 1641 et 1646. Nous l'avons déjà rencontré parmi les secrétaires du conseil présumables.

M^e Abraham Viande dressa notamment, en 1646, l'acte de partage entre les Grands-Piguet de Devant-la-Côte.

Un second notaire Viande (J.-B.), de peu postérieur au précédent, vint probablement se fixer au Chenit. Il y copia et signa les comptes de la commune benjamine. et signa en 1648, 1649, 1650, 1654, 1657, 1659, 1666, 1670 et 1675. Ses combourgeois en firent leur gouverneur en 1649-1650.

Parmi les tabellions du dehors appelés à instrumenter entre Mont-Tendre et Risoud, relevons en premier lieu celui d'égrège Louis Chanson, ancien receveur baillival. Une série d'actes de la fin du XVI^e siècle et du commencement du suivant émanent de lui.

Claude Bonard, notaire, dressa l'acte d'acquisition du Mazel en 1601.

Guillaume Vallotton libella une convention relative aux Epoisats (1608).

Nicolas Olivier, Pierre de Monthoux, Claude Frère et Bouzon intervinrent à La Vallée en 1623 et 1640.

Les notaires Rochat et Perrin libellèrent en 1646 les actes consacrant la séparation du Chenit d'avec Le Lieu.

A cette même date, un notaire Abraham Rochat servit de parrain à un enfant du Lieu, ce qui prête à supposer que M^e Abraham y avait son étude ?

La page 53 a déjà fait connaître le nom d'égrège Jaques Rochat, curial de Romainmôtier (1601). L'année suivante, il instrumenta l'acte d'acquisition de Bonport par Rigaud.

Fut-ce J. Rochat, curial, ou un homonyme, que nous avons vu plus haut fonctionner à L'Abbaye en 1631 ?

La liste ci-dessus, basée sur un nombre restreint de documents, n'a nullement la prétention d'être complète.

Occupations

Les renseignements sur notre agriculture d'alors se réduisent à peu de chose. Les prix des céréales, plus ou moins calqués sur ceux du Pays¹, dépendaient des caprices des saisons. Vers la fin du siècle, la disette régnait. Le blé oscillait sur la marché de Morges, entre 10 et 15 florins la coupe, ce qui correspondrait à 100 et 150 francs d'aujourd'hui. Plus lamentable encore devait être la situation du marché en Haute Combe !

Une autre période de misère vint, de 1621 à 1628, plonger la population vaudoise dans le désespoir. Il est assez probable, nous dit le juge Nicole que la Vallée n'en fut pas exempte². Les paysans de Yens, puis ceux d'autres villages à leur exemple, se nourrirent de pain de glands. La coupe de froment monta à 40 et même florins (soit à 120 et 150 francs de nos jours) comme trente ans auparavant. Il faut toutefois tenir compte du fait que, vers la fin du XVIII^e siècle, le florin ne valait plus que 3 francs.

Trop souvent la pénurie de vivres était fourrière de la peste. Les fumées des charbonnières ne réussirent pas toujours à écarter le fléau de nos montagnes. La tradition nous apprend (c'est encore le juge Nicole qui a la parole) que la maladie dura trois ou quatre années consécutives, paraissant toutefois s'arrêter pendant l'hiver. Peu de maisons échappèrent. Dans quelques unes, il ne demeura personne. On abandonnait chez eux les pestiférés pour se réfugier dans des cabanes éloignées. Des Bourguignonnes, dénommées maronnes, venaient soigner les malades. Elles dévalisaient les maisons délaissées, réduisant leurs propriétaires à la dernière misère.

¹ Le Pays, tout court, désignait naguère spécialement la plaine vaudoise. Comme si La Vallée avait appartenu à un autre gouvernement, on entendait communément : «aller au Pays ; être du Pays ; les gens du Pays».

² Le jour de Pentecôte 1621, il y eut un tremblement de terre dans tout le Pais-de-Vaud, qui fut suivi d'une grande disette, qui dura jusqu'à l'année 1628. Il est assez probable que la Vallée n'en fut pas exempte (JDNl § 48, p. 361).

On ensevelissait les morts en des lieux écartés, ainsi au Bas-du-Chenit, sur les deux rives de l'Orbe, peut-être au Solliat au lieu dit Champ-des-Fosses, aux Bioux-Dessus si on en croit une tradition familiale.

Certains baraquements signalés au siècle suivant sur les hauteurs à occident du Lieu rappelleraient-ils les refuges des années de peste ? Ces cabanes répondaient au nom de Loges.

Par surcroît de malheur, un ouragan fondit sur la contrée vers 1624. Comme des siècles après le cyclone, la tornade arriva du sud-ouest. Elle faucha tous les bois, de Bois-d'Amont jusqu'à l'arrière de L'Abbaye. On pouvait, à en croire la tradition, s'en aller d'une localité à l'autre sans toucher la terre. La Combe du Lieu paraît être restée en dehors de la trajectoire.

Auguste Piguet, *Le Lieu*, 2000, *Le Pèlerin* façon JLAG.

Liste provisoire des notaires combiers

On lit dans A. Piguet II, cahier 1: "Les notaires chargés de libeller les actes chez nous au début de l'époque bernoise venaient de la plaine, à l'exception de Théodole Meylan. Le premier tabellion combier connu transporta son étude du Lieu à l'Abbaye on ne sait pour quelles raisons. Il instrumenta de 1547 à 1575.

1547 - 1575	Meylan	Théodole	le Lieu puis l'Abbaye
1568 - 1607	Meylan	Jaques	neveu de Théodole ? le Lieu ?
1574 - 1596	Berney	Jaques	l'Abbaye
1600	Nicoulaz	Jaques	Le Lieu
1578 - 1598	Rochat	Jaques	des Charb. égrège à Rom.
Début XVIIe	Meylan	Jaques	le Chenit, p. 1707
1616 - 1630	Meylan	David	le Lieu
1623 - 1624	Berney	Aaron	l'Abbaye
1625 env.	Meylan	David-Samuel	le Chenit
.... - 1657	Aubert	David	
1646	Rochat	Abraham	l'Abbaye, curial au Lieu
1653	Rochat	J. (v.r.p. 62)	de 1699 à 1701 ?
1647 - 1672	Viande	Abraham	le Chenit
1647 - 1672	Viande	Jean Baptiste	son frère sans doute
1661 - 1668	Capt	Pierre	le Chenit, des Meyons
1653-1667 - 1679	Rochat	Jonas	l'Abbaye
1668 - 1693	Nicoulaz	Joseph	le Lieu, + en 1693, ACV 1670 - 1689
1675 - 1721	Perreaud	Abraham	ACV
1675 - 1717	Meylan	Joseph	le Sentier, ACV
1675 - 1717	Meylan	Jaques	idem, le frère, ACV
1677 - 1699	Nicoulaz	Abram	+ en 1699; curial, égrège le Lieu, ACV 1689-96
1681 - 1729	Meylan	David	le Sentier ACV 1681-1729
1681	Aubert	Abel	le Lieu
1689 - 1745	Rochat	Siméon	l'Abbaye, ACV
1692 - 1702	Meylan	Abraham fils de Joseph	le Sentier prob. ACV, 1692 - 1702
1696 - 1704	Aubert	Jean-Jaques	+ en 1704. le Lieu, ACV 1696 - 1704
1702 - 1753	Meylan	Jaques	ACV
1705 - 1748	Nicole	David	Registre des passations record.

Notaires combiers d'après la liste des Archives cantonales vaud. A.C.V.

Dh district de la Vallée

Agassis Charles-Louis, notaire au Chenit 1769-1774, voir Orbe, no 1.

- ✕ 1. Aubert Jean-Jaques, Le Lieu, 3 registres et 4 minutaires de 1696 à 1704 (1 carton).
2. Bonard Benjamin du Lieu, 3 registres 1830 à 1837.
3. Bonard F. Curial de Romainmôtier, 3 registres 1762 à 1765 et 1795 à 1798; 77 minutaires: 1762 à 1801; 1 registre de testaments 1763 à 1771; 2 minutaires de testaments: 1789 à 1799; 1 paquet de 11 minutes: 1793 à 1795.
4. Bonard Ferdinand, de Romainmôtier, greffier du tribunal du district de la Vallée. 18 registres: de 1800 à 1829; 4 cahiers (1830); 3 registres de testaments de 1800 à 1830.

- Bourquin Jean-Pierre des Bioux, voir Dn 16.
- Golay David Georges au Brassus puis au Sentier, 1 registre de 1819-1828. Voir Dh 18.
- 5. Golay François au Sentier, 10 registres 1813 à 1837; 1 registre de testaments de 1813 à 1837.
- 6. Golay Henri au Sentier. 3 registres 1832 à 1837; 1 registre de testaments.
- 7. Meylan Abraham fils de Joseph le Chenit. 1 registre et 2 minutes: 1692 à 1702.
- 8. Meylan David, le Chenit. 1 registre et 19 minutes 1681 à 1729 (1 carton).

Les volumes du notaire Bonnard D. Dhh = 19 registres + 1 registre de testaments, de 1837 à 1870. Non inventoriés.

- 9. Meylan Jaques, le Chenit. 36 minutes 1702 à 1753 (2 cartons), voir aussi Orbe, no 77.
- 10. Meylan Joseph, le Chenit. 2 registres, 39 minutes et quelques feuilles volantes. 1675 à 1717 (2 cartons).
- 11. Nicole David Moïse du Chenit. 22 registres de 1745 à 1799. 1 registre de testaments de 1745 à 1796.
- ✕ 12. Nicoulaz (soit Nicole) Abraham le Lieu: 3 minutes, 1689 à 1696 (1 carton).
- ✕ 13. Nicoulaz (soit Nicole), le Lieu (avec le 12), 1 registre 1670 à 1689.
- ✕ 14. Perreaud l'Abbaye. 6 registres et 4 minutes: 1675 à 1721 (1 carton).
- 15. Raymond Abram-David le Lieu. 1 registre 1799 à 1801; 6 minutes 1799 à 1802; 1 minute de testaments 1799 à 1802.
- ✕ 16. Rochat Siméon l'Abbaye. 6 registres 1689 à 1745 (2 cartons).
- 17. Notaires inconnus, 1 minute 1700 - 1705.
- 18. Golay David Georges au Brassus puis au Sentier, 1 registre 1819 - 1828.

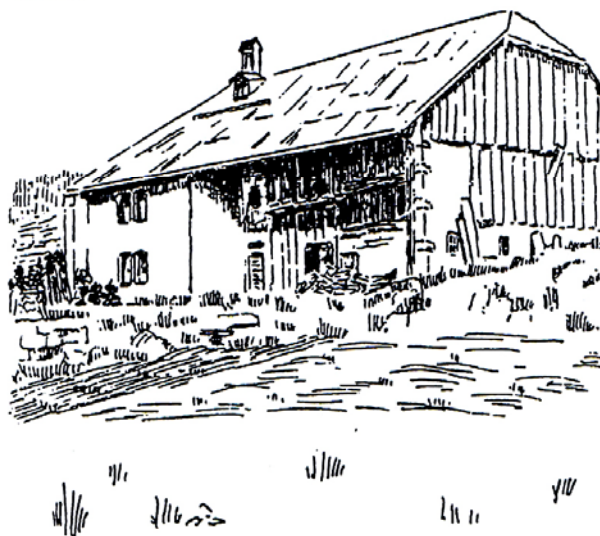


Fig.: maison typique de la Vallée de Joux (Derrière-la-Côte).